

MODIFICATION STATUTAIRES
ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 14/02/2026

Ci-dessous les modifications statutaires qui sont proposées au vote

Titre II article II 11 : ... un droit par adhérent de moins de 16 ans exprimé par son représentant légal. Rajout : Ce dernier peut donner mandat à tout autre membre de l'Assemblée.

Article II 12 : ... avec la première au moins quinze jours à l'avance. Rajout : Dans ce cas, la deuxième séance se tient à la suite de la première, et l'Assemblée délibère valablement quel que soit le nombre des membres participants à l'Assemblée générale.

Idem : ... ne dispose que d'une seule voix Rajout : (plus éventuellement au titre de représentant légal pour des adhérents de moins de 16 ans).

Article II 2 2 : ... majorité des 2/3 des voix des adhérents présents ou représentés. Version actuelle : et

Article II 3 2 : Chaque administrateur ne peut être porteur que d'un seul pouvoir de vote A remplacer par : Chaque administrateur ne dispose que d'une seule voix.

Article II 3 1 : Déplacer "Seuls les membres élus peuvent être porteurs d'un mandat en plus de leur voix. Ce mandat doit être systématiquement écrit" après la phrase ci-dessus à l'article II 3 2.

Article III 1 : Rajout du texte : Au titre de ses ressources, l'Association bénéficie d'une réserve statutaire consomptive ; l'affectation en réserve ainsi que la reprise de la réserve seront du ressort de l'Assemblée générale ordinaire, sur proposition du Conseil d'administration.

Article III 2 : Nouveau texte : Les adhérents payent une adhésion annuelle, couvrant la saison en cours, soit jusqu'au 31 août suivant. Ils pourront choisir entre :

- une adhésion individuelle
- une adhésion solidaire, comprenant l'adhésion individuelle et un montant dédié à développer l'accessibilité à d'autres adhérents.

Le montant de chacune de ces adhésions est fixé chaque année par l'Assemblée Générale. Leur montant pourra varier en fonction des catégories définies par la MJC.

Article III 3 : Remplacer "31 décembre" par "31 août".

MJC DE LA VALLÉE

25 rue des Fontaines Marivel - 92370 Chaville
01 47 50 23 93 - direction@mjcdevallee.fr - www.mjcdevallee.fr